

7. Military Government will require the German authorities to review the relative levels of wages in different localities and industries and to recommend to the Allied authorities what changes are required as a result of movements of population and the change-over to a peace-time economy and to submit, after consultation with representatives of employers and workers, recommendations for a simplification of the German wage system.

8. The introduction of new systems of rates of pay for labour must not increase average wages.

Done at Berlin, 12 October 1945..

L. KOELTZ
Général de Corps d'Armée

V. SOKOLOVSKY
Army General

LUCIUS D. CLAY
Lieutenant General

J. F. M. WHITELEY
Major General

— 17 —

DIRECTIVE № 15

*The Adoption of a Standard Time
throughout Germany*

The Control Council directs as follows:

1. A standard time will be adopted throughout Germany.

2. Germany will return to time "A", that is Greenwich time plus one, on 18 November 1945 at 0200 hours.

3. Time "A" will be retained until April 1946. At a suitable date before the First of April 1946 the adoption of a Standard Summer time throughout Germany will be considered. All clocks will have to be advanced one hour during the month of April, and put back to "A" time during the following October.

Done at Berlin, 26 October 1945.

L. KOELTZ
Général de Corps d'Armée

V. SOKOLOVSKY
Army General

LUCIUS D. CLAY
Lieutenant General

B. H. ROBERTSON
Lieutenant General

7. Le Gouvernement Militaire chargera les autorités allemandes de revoir les niveaux relatifs des salaires dans les différentes localités et industries et de proposer aux Autorités Alliées les changements qui deviendront nécessaires, par suite du mouvement des populations et du retour à l'économie de paix, et de soumettre, après consultation des représentants des employeurs et des travailleurs, des propositions relatives à une simplification du système allemand des salaires.

8. L'adoption de nouveaux barèmes de salaires ne doit pas accroître le taux moyen des salaires.

Fait à Berlin, le 12 octobre 1945.

L. KOELTZ
Général de Corps d'Armée

V. SOKOLOVSKY
Général d'Armée

LUCIUS D. CLAY
Lieutenant Général

J. F. M. WHITELEY
Major Général

— 17 —

DIRECTIVE № 15

*Adoption d'une heure officielle uniforme
pour toute l'Allemagne*

Le Conseil de Contrôle ordonne ce qui suit:

1. Une heure uniforme sera adoptée dans toute l'Allemagne.

2. L'Allemagne retournera à l'heure "A", c'est-à-dire l'heure de Greenwich, plus un, le 18 novembre 1945, à 2 heures du matin.

3. L'heure "A" sera conservée jusqu'en avril 1946. A une date convenable, antérieure au 1^{er} avril 1946, l'adoption d'une heure d'été valable dans toute l'Allemagne sera considérée. Toutes les pendules devront être avancées d'une heure, au cours du mois d'avril, pour revenir ensuite à l'heure uniforme au cours du mois d'octobre suivant.

Fait à Berlin, le 26 octobre 1945.

L. KOELTZ
Général de Corps d'Armée

V. SOKOLOVSKY
Général d'Armée

LUCIUS D. CLAY
Lieutenant Général

B. H. ROBERTSON
Lieutenant Général